

9 - Numérisation des collections des musées - Campagne 2014 - Demandes de subventions à l'Etat et la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre du précédent contrat de plan Etat/Région (2007-2013), un dispositif spécifique permettait le financement des opérations de numérisation des collections des fonds patrimoniaux.

Le prochain contrat de plan Etat/Région n'étant pas finalisé à ce jour, il a été proposé à titre transitoire de maintenir les aides apportées pour ces opérations en 2014.

Compte tenu de la fermeture pour rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et de la mobilisation des équipes autour de ce projet, seuls les musées de la Citadelle ont proposé un programme prévisionnel pour 2014.

- Muséum : numérisation d'une partie des collections d'objets de géologie (principalement fossiles) afin de les présenter dans le cadre d'ateliers à destination des enfants et du projet de Géotraversée du Jura et de Géosite portés par les parcs du Haut-Jura et pour lesquels un partenariat scientifique avec la Citadelle et son muséum sont prévus.

- Musée Comtois : numérisation des collections de négatifs photographiques du début du XX^{ème} siècle et de collections de mobilier régional du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle.

- Musée de la Résistance et de la Déportation : poursuite de la numérisation du fonds Germaine Tillion.

Le coût estimatif global du programme 2014 pour les musées (le programme 2014 pour les Bibliothèques et Archives ayant été adopté par le Conseil Municipal du 22 mai dernier) s'élève à 32 000 € TTC dont 30 300 € de dépenses subventionnables. Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 011.322.6042.10031 et sur la ligne 21.322.2188.00509.10031.

L'Etat et la Région pour 2014 sont sollicités sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Etablissement	Part Ville de Besançon	Part Etat (DRAC)	Part Région de Franche-Comté	TOTAL dépenses subventionnables
Muséum	1 793 €	3 587 €	3 587 €	8 967 €
Musée Comtois	2 267 €	4 533 €	4 533 €	11 333 €
Musée de la Résistance et de la Déportation	2 000 €	4 000 €	4 000 €	10 000 €
Sous-Total	6 060 €	12 120 €	12 120 €	30 300 €
TVA à la charge de la Ville (sur l'achat du petit matériel)	1 700 €	-	-	
TOTAL GENERAL	7 760 €	12 120 €	12 120 €	

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de numérisation 2014 des musées de la Citadelle,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat et de la Région de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions éventuelles ou marchés à intervenir pour la réalisation de ce programme.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS, Mme VIGNOT et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.